



GUIDE EITI A L'ATTENTION DES LEGISLATEURS

Comment renforcer et soutenir la Transparence des ressources?

SOMMAIRE

Résumé	3
Introduction	4
Recommandations clés à l'attention des législateurs	4
Chapitre 1 : Qu'est-ce que l'EITI?	5
Processus EITI	5
Parties prenantes typiques de l'EITI	6
Chapitre 2 : La législature et l'EITI	7
Structuration de l'engagement législatif envers l'EITI	7
Chapitre 3 : Préparation à l'EITI	9
Contrats types dans les industries minières	9
Chapitre 4 : Mise en place des structures de gouvernances de l'EITI	11
Optimisation des bénéfices tirés des réunions d'information EITI	12
Chapitre 5 : Création du programme EITI	13
Chapitre 6 : Analyse et amélioration du processus et du rapport EITI	15
Question à poser lors de l'examen du rapport EITI	15
Chapitre 7 : Diffusion du rapport EITI	17
Chapitre 8 : Assurer la réussite du processus de validation	19
Chapitre 9 : renforcement du processus EITI	20
Chapitre 10 : Adhésion au mouvement mondial de l'EITI	21
Glossaire de l'EITI	22

RESUMÉ

Si vous répondez « non » aux trois premières questions, l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives EITI pourrait vous aider à améliorer la gestion des revenus générés par le pétrole, le gaz et les minerais dans votre pays. De tels revenus représentent un énorme potentiel de croissance et de développement qui sont souvent sous-exploités. Les montants perçus, leur destination et leur utilisation sont entourés de mystère.

□ Savez-vous combien les sociétés versent d'argent à votre gouvernement pour le pétrole, le gaz et les minerais qu'elles extraient dans votre pays?

□ Savez-vous combien d'argent votre gouvernement déclare recevoir et où va cet argent au sein du gouvernement ?

□ De tels renseignements sont-ils disponibles au public dans votre pays ?

□ Représentez-vous un symbole du combat en faveur d'une meilleure gouvernance dans votre pays ?

L'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (EITI) est une norme mondiale pour la transparence des revenus générés par les industries pétrolières, gazières et minières. L'EITI se focalise sur deux mécanismes fondamentaux. Le premier exige des sociétés qu'elles communiquent les paiements qu'elles effectuent aux gouvernements et des gouvernements qu'ils communiquent les montants qu'ils reçoivent des sociétés. Le deuxième mécanisme exige qu'un administrateur indépendant rapproche ces chiffres sous la supervision et la direction d'un comité multipartite

Les programmes de l'EITI peuvent aider à renforcer les efforts de surveillance et de supervision budgétaires et les programmes anti-corruption et de bonne gouvernance et à améliorer la situation des investissements d'un pays. La transparence accrue qui découle souvent de la mise en œuvre d'un programme EITI aide à instaurer la confiance du public dans les institutions démocratiques et, en fin de compte, à assurer qu'une plus grande part des revenus générés par les ressources naturelles est utilisée pour le bien public. Les législateurs qui participent activement à l'EITI peuvent aider leur pays à atteindre ces objectifs et se forger en même temps une réputation de leader crédible en matière de bonne gouvernance et de transparence.

Une législature qui remplit ses trois fonctions de manière efficace, à savoir la supervision, la représentation et le pouvoir de légiférer, est essentielle à la réussite de l'EITI. Les législateurs peuvent aider à garantir que leur gouvernement adhère à l'EITI, que le programme respecte les Critères et principes de l'EITI, qu'il est adapté aux besoins spécifiques du pays et qu'il est bien géré, suivi et annoncé au public.

Les décisions les plus importantes concernant un programme EITI sont prises dès le début du processus, lorsque le programme est conçu et que les structures EITI sont mises en place. Ces décisions détermineront les informations qui devront être divulguées et sous quel format elles seront partagées. Elles affecteront également le type d'acteurs qui participeront à l'EITI et le rôle qu'ils joueront. La réussite d'un programme EITI dépend de tous ces facteurs, et les législateurs voudront décider de la meilleure manière à adopter pour s'engager au mieux dans ce programme et y exercer une influence.

La participation du corps législatif est tout aussi importante au moment de la publication du rapport EITI. Ce rapport devrait identifier des écarts entre les paiements effectués par les sociétés et les sommes que les gouvernements ont signalé recevoir, et partager des recommandations en vue d'améliorer les pratiques comptables et de collecte des fonds du gouvernement. Les législateurs peuvent utiliser le rapport comme outil de responsabilisation du gouvernement. Enfin, les législateurs jouent un rôle vital pendant la validation, étape finale de l'EITI, au cours de laquelle un pays peut revendiquer une reconnaissance internationale qui accompagne sa nomination au statut de « pays conforme » à l'EITI.

Par souci de simplicité, ce guide utilise le terme « législateur » pour faire référence aux membres du parlement, législateurs, députés, membres du Congrès, etc. De même, le terme « législature » est utilisé comme terme générique pour désigner toute institution nationale représentative, et notamment les parlements, congrès, assemblées, etc.

INTRODUCTION

La demande en pétrole, gaz et ressources minérales a eu un effet contraire sur nombre de pays riches en ressources naturelles. Au lieu de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique, les revenus générés par ces ressources ont souvent mené à une corruption à grande échelle et à des conflits, représentant même un frein au développement.

En l'absence d'institutions gouvernementales solides qui sont transparentes et responsables devant leurs citoyens, les revenus générés par le pétrole, le gaz et les minerais sont souvent mal gérés. Des rentrées de fonds importantes et non réglementées au profit du gouvernement peuvent être source de tentation pour les dirigeants qui finissent par s'adonner à la corruption. Les dirigeants et fonctionnaires peuvent perdre de vue le besoin de dépenser avec prudence pendant les années de prospérité économique et utiliser les apports commerciaux pour fournir des solutions à court terme aux problèmes économiques et sociaux. La relation entre citoyens et gouvernements est sapée alors que les dirigeants dépendent moins des revenus générés par les impôts et les secteurs autres que les industries extractives. En fin de compte, les bénéficiaires profitent seulement à une minorité alors que la majorité de la population continue d'être pauvre.

Les citoyens, organismes gouvernementaux, sociétés et organisations internationales ont commencé à s'attaquer à la « malédiction des ressources » en développant et prônant une meilleure transparence et une meilleure responsabilité dans le secteur des industries extractives. Grâce à un meilleur accès

aux informations sur la façon dont le gouvernement gère ce secteur, les législateurs et le public peuvent examiner minutieusement les activités des gouvernements, poser les questions importantes et favoriser les améliorations. La transparence à elle seule ne peut pas améliorer la gouvernance et le développement au sein des nations riches en ressources naturelles. Inversement, la responsabilité est impossible sans l'information et la transparence constitue en conséquence une étape importante.

Les corps législatifs ont un rôle capital à jouer dans l'EITI. Le présent guide offre aux législateurs¹ des informations concernant le processus de l'EITI ainsi que des suggestions pratiques afin qu'ils encouragent leur gouvernement à participer et qu'ils s'assurent de la réussite du programme EITI. Il est conçu principalement pour les législateurs et leur personnel mais peut également s'avérer utile pour les dirigeants politiques, les fonctionnaires du gouvernement et les acteurs internationaux et des organisations de la société civile.

Ce guide s'articule autour de dix chapitres. Le chapitre I offre une présentation générale du processus de l'EITI. Le chapitre II offre un contexte à l'engagement de la législature sur l'EITI et aborde de façon générale comment les législateurs peuvent y contribuer. Enfin, les chapitres III à X abordent chacun un aspect particulier du processus de l'EITI et font des suggestions spécifiques quant au rôle que peut jouer la législature afin de garantir le succès du processus.



RECOMMANDATIONS CLÉS À L'ATTENTION DES LÉGISLATEURS

* **Impliquez-vous dans l'EITI** pour acquérir une plus grande expertise et prenez l'initiative en matière de bonne gouvernance et de transparence des industries extractives.

L'EITI met en place un processus structuré pour nombre d'acteurs différents, que ce soient des institutions gouvernementales, de la société civile ou bien du secteur privé, pour mettre sur pied des partenariats. En s'engageant dans l'EITI, les législateurs peuvent acquérir une expertise des questions ayant trait aux industries extractives et finir par être perçus comme des leaders crédibles dans un domaine cher aux citoyens.

* **Utilisez le système des comités** pour assurer le suivi et la supervision de l'EITI.

Les programmes EITI sont plus efficaces lorsqu'ils sont bien gérés et bien suivis, et lorsque leurs résultats sont annoncés au public. Grâce au travail coordonné et organisé des comités, les législateurs peuvent user de leur pouvoir de supervision. Les audiences des comités publics peuvent également s'avérer utiles afin de sensibiliser l'opinion publique au sujet de l'EITI et d'incorporer la contribution du public au processus.

* **Coordonnez vos efforts** avec ceux des organisations de la société civile.

Certaines organisations de la société civile sont très actives dans le domaine des industries extractives. Elles entretiennent parfois des liens avec des organisations internationales qui leur fournissent un soutien financier ainsi que des informations sur les industries extractives et sur l'EITI. Ces organisations peuvent fournir aux législateurs des informations utiles sur les industries extractives et l'EITI, être de bons défenseurs en encourageant le gouvernement

à adopter ou améliorer l'EITI, offrir des idées fondées en matière de mise au point d'une politique pour renforcer ou compléter l'EITI ou aider à responsabiliser le gouvernement qui doit rendre des comptes en cas de disparition ou mauvaise gestion des revenus.

* **Incorporez l'EITI dans les communications** à l'attention des circonscriptions.

Les citoyens s'intéressent souvent beaucoup aux ressources naturelles de leur pays et aux bénéficiaires qu'ils en tirent mais n'ont que peu d'informations sur ce que leur gouvernement reçoit des industries extractives et sur la façon dont celui-ci dépense ces revenus. Les législateurs peuvent communiquer ces renseignements par le biais de leurs contacts réguliers avec leur circonscription.

* **Établissez des relations avec d'autres acteurs** de l'EITI et en tirer au maximum parti.

Les législateurs deviennent des superviseurs mieux informés et plus efficaces du processus de l'EITI en travaillant avec leurs confrères dans d'autres pays de l'EITI et au sein de réseaux régionaux, de réseaux législatifs internationaux et avec les bailleurs de fonds internationaux. Les législateurs devraient exploiter l'intérêt international pour l'EITI afin d'exiger un soutien en faveur de leur engagement vis-à-vis de l'EITI.

CHAPITRE 1 : Qu'est-ce que l'EITI?

L'EITI est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives. Elle se concentre sur le rapprochement entre les paiements effectués par les sociétés et ceux reçus par le gouvernement et la divulgation de ces informations au public. Son objectif consiste à identifier des écarts potentiels entre les sommes versées et les sommes reçues et à s'attaquer aux causes sous-jacentes.

Le processus de l'EITI est exécuté en utilisant les services d'un administrateur indépendant et conduit sous la supervision d'un comité de direction multipartite.

L'administrateur publie un rapport public comportant les données concernant les revenus et les paiements ainsi qu'une explication des écarts entre ces données et des points faibles. Chaque programme EITI doit adhérer aux critères et principes de l'EITI et doit remplir les 20 étapes des quatre phases tel que spécifié dans le diagramme ci-dessous. Cependant, le processus intégral est conçu pour être flexible de manière à ce que chaque pays l'adapte tel qu'il juge nécessaire de le faire. Une fois mis en place, le processus de l'EITI devrait être conduit chaque année.

Pour qu'un pays devienne un pays « candidat » de l'EITI, le gouvernement doit publiquement s'engager à l'égard de l'initiative et compléter les quatre étapes de la phase de mesures initiales. Une fois qu'un pays a pleinement mis en œuvre l'EITI et a passé avec succès le processus de validation, il devient « conforme » à l'EITI. Au fil du programme de l'EITI, la validation a lieu tous les deux ans.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'EITI ?

Les pays adhèrent à l'EITI pour tout un éventail de raisons. Les paragraphes suivants en décrivent plusieurs. L'EITI aide à :

- **Garantir qu'une plus grande part des revenus générés par les ressources en minerais, pétrole et gaz** est utilisée au profit de la population de la nation concernée. Ceci représente l'avantage numéro 1 de l'EITI.

- **Renforcer la supervision et le suivi budgétaires.** Les rapports EITI peuvent représenter des outils puissants pour les citoyens et les législateurs pour apprendre combien le gouvernement collecte d'argent et, lorsque les pays le choisissent, comment ces fonds sont dépensés. Dans certains cas, l'EITI a mené au recouvrement par le gouvernement de fonds inexplicables ou de paiements inférieurs aux montants que les sociétés auraient dû payer.

- **Renforcer les principaux programmes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.** Des programmes EITI efficaces peuvent rendre les pratiques de corruption difficiles à cacher. En faisant la promotion de la transparence dans un domaine où le secret est souvent la norme, la participation à l'EITI peut aider à créer des précédents en matière d'amélioration de la transparence dans d'autres sphères du gouvernement.

- **Instaurer la confiance des citoyens** dans les institutions publiques. Lorsque les dirigeants élus utilisent l'EITI pour promouvoir l'ouverture et le dialogue avec le public sur les recettes et les dépenses du gouvernement, les citoyens peuvent se

sentir moins impuissants et mieux connectés au processus politique, plus confiants dans le fait que leurs intérêts seront pris en compte par le gouvernement au cours du processus de prise de décision et plus susceptibles de croire qu'ils peuvent jouer un rôle dans la responsabilisation de leur gouvernement.

- **Promouvoir une meilleure entente entre gouvernements, sociétés, communautés et citoyens.** Les industries extractives ont tendance à perturber les communautés dans lesquelles elles sont présentes. Étant donné qu'elles impliquent le chamboulement du sol et des travailleurs originaires d'autres communautés (et parfois même d'autres pays), une certaine hostilité est souvent palpable, hostilité qui mène parfois à des conflits dans les cas extrêmes. Le gouvernement et les sociétés se renvoient souvent la faute. La transparence peut instaurer la confiance parmi ces acteurs et l'EITI peut créer un forum sûr, propice au dialogue, à la compréhension et à la résolution des litiges.

- **Améliorer la situation de l'investissement.** La mise en œuvre de l'EITI dans un pays envoie aux sociétés et investisseurs internationaux le message selon lequel le gouvernement est engagé vis-à-vis du renforcement de la transparence et du concept de sa propre responsabilité. Le pays peut alors être perçu comme une destination plus propice aux investissements, ce qui peut stimuler la croissance économique dans d'autres secteurs. À plus long terme, l'accès à des capitaux bon marché peut s'élargir alors que la cote de risque du pays s'améliore.

PROCESSUS EITI

MESURES INITIALES

1. Faire une annonce gouvernementale
2. S'engager à travailler avec les parties prenantes
3. Nommer un responsable de mise en œuvre
4. Établir, convenir et publier un plan de projet entièrement budgétisé

PRÉPARATION

5. Établir un groupe de travail multipartite
6. Faire participer la société civile
7. Faire participer les entreprises
8. Surmonter les obstacles à la mise en œuvre
9. Convenir des modèles de déclaration de l'information financière
10. Approuver un administrateur EITI indépendant
11. Garantir la pleine participation des entreprises
12. Garantir que les comptes de l'entreprise sont correctement audités
13. Garantir que les comptes du gouvernement sont correctement audités

DIVULGATION

14. Divulguer à l'administrateur les paiements faits par les entreprises au gouvernement
15. Divulguer à l'administrateur les revenus perçus par le gouvernement
16. Garantir un rapprochement des chiffres des paiements et des revenus
17. Identifier les écarts et recommander des améliorations

DIFFUSION

18. Donner un accès public au rapport EITI

CONTRÔLE ET ÉVALUATION

19. Examiner le soutien des entreprises à la mise en œuvre
20. Passer en revue les actions effectuées par rapport aux leçons tirées

VALIDATION

Le pays entreprend une validation externe

QUI EST IMPLIQUÉ DANS L'EITI ?

L'EITI nécessite une participation active de la part de tout un éventail de parties prenantes. Le livre source de l'EITI définit les parties prenantes comme étant « [...] des individus, communautés, groupes et organisations qui ont un intérêt dans le résultat de l'EITI et ceux qui sont capables d'exercer une influence sur l'initiative ». Dans la plupart des pays, celles-ci ont compris des représentants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé qui siègent au sein d'un comité de direction ou groupe de travail (groupe multipartite). Le rôle des législateurs varie, de la participation directe au groupe multipartite au suivi du processus EITI en leur qualité de superviseurs. Le chapitre IV offre un exposé détaillé du groupe multipartite, qui est le principal organisme de prise de décision de l'EITI.

COMMENT L'EITI EST-ELLE FINANCÉE ET GÉRÉE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ?

À l'échelle internationale, l'EITI est régie par un Conseil d'administration de l'EITI composé de 20 personnes. Basé dans la capitale norvégienne d'Oslo, le Secrétariat international de l'EITI apporte son soutien au Conseil d'administration de l'EITI et représente le premier point de contact pour les organisations impliquées dans l'EITI ou que l'initiative intéresse. Il fait la promotion du processus EITI, coordonne la communication et les décisions de politiques prises par les parties prenantes internationales de l'EITI et offre des conseils à ceux

qui sont responsables de la mise en œuvre de l'EITI.

COMMENT L'EITI EST-ELLE FINANCÉE ET GÉRÉE DANS CHAQUE PAYS ?

Chaque pays adhérent gère son propre processus EITI, mené par un haut fonctionnaire et le groupe multipartite. La principale source de financement d'un programme EITI devrait être le gouvernement du pays adhérent. Dans certains pays, un fonds multi-bailleurs géré par la Banque mondiale est également disponible pour une assistance technique ciblée.

COMMENT LES LÉGISLATEURS PEUVENT-ILS EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR L'EITI ?

Le site web de l'EITI ([www.eiti.org](#)) est votre première source d'information. Il se peut que les législateurs souhaitent également demander que des réunions d'informations soient organisées avec les représentants des agences gouvernementales susceptibles de mener l'EITI (par ex. : les ministères des Mines ou du Pétrole, des Finances, de l'Économie ou de la Planification), ainsi qu'avec les partenaires locaux de la société civile et les bureaux des organisations telles que Payez ce que vous publiez, Transparency International et le Revenue Watch Institute (RWI). Il se peut aussi que le représentant du bureau national de la Banque mondiale soit à même de vous fournir des informations supplémentaires concernant l'EITI.

PARTIES PRENANTES TYPIQUES DE L'EITI

Gouvernement et institutions publiques

- Agence des mines ou du pétrole
- Agences qui collectent ou gèrent les revenus
 - Agence de planification et de développement économiques
 - Gouvernement local
- Compagnies pétrolières nationales ou sociétés minières
 - Dirigeants traditionnels
- Institutions suprêmes de vérification des comptes/audit
 - Législature (budget, finance, planification, et comités des ressources naturelles)

Secteur privé

- Sociétés minières, pétrolières et gazières (internationales, nationales et privées ou étatiques)
- Sociétés pétrolières ou minières nationales
 - Investisseurs
- Associations professionnelles et du secteur

Société civile et autres

- Organisations communautaires
- Organisations non gouvernementales nationales (ONG)
- ONG internationales et organisations affiliées
 - Médias
 - Syndicats
- Instituts universitaires et de recherche
- Organisations religieuses
- Dirigeants traditionnels

Source : Implementing EITI: Applying Early Lessons from the Field, World Bank, 2008.



CHAPITRE 2 : La législation et l'EITI

COMMENT LES LÉGISLATEURS CONTRIBUENT-ILS À L'EITI ?

Une législature exerçant efficacement ses trois fonctions principales (contrôle, représentation et promulgation des lois) est essentielle au succès de l'EITI.

⇒ **Contrôle :**

les législatures ont le pouvoir de surveiller les activités du gouvernement afin de s'assurer de la mise en œuvre efficace et juridique des programmes et de la bonne gestion des fonds alloués. En utilisant à bon escient la phase d'investigation, en organisant des audiences publiques et en invitant les ministres, hommes d'affaires et autres à témoigner devant les comités, les législateurs peuvent contribuer à s'assurer que l'EITI est gérée correctement et que les rapports EITI sont publiés de manière ponctuelle, qu'ils sont fiables et disséminés à un large public. Une fois un rapport publié, les législateurs peuvent s'assurer que les résultats sont largement disséminés et que le gouvernement s'emploie à résoudre les écarts et défauts.

⇒ **Représentation :**

en exerçant leur fonction de représentation, les législateurs peuvent contribuer à façonner le programme EITI et s'assurer qu'il reflète un large éventail d'intérêts. Ils peuvent participer à des groupes multipartites EITI et contribuer à garantir que les organisations de la société civile engagées dans la transparence des ressources sont impliquées et actives dans ces groupes multipartites. Par le biais d'audiences publiques, d'entretiens avec les médias, de contacts avec les électeurs et d'autres méthodes, les législateurs peuvent sensibiliser le public à l'EITI et aux problèmes identifiés et influencer l'opinion publique à pousser le gouvernement à rendre des comptes.

⇒ **Promulgation des lois :**

enfin, du fait de leur capacité à promulguer les lois, les législatures peuvent s'assurer que leur gouvernement adopte le processus EITI et y participe avec conviction. Plusieurs pays

ont buté sur des obstacles juridiques en ce qui concerne la mise en œuvre de l'EITI et une révision des lois a été nécessaire. Les législateurs peuvent s'assurer que ces lois sont modifiées de manière à refléter et renforcer la transparence requise par l'EITI. En outre, bien que cela ne fasse pas partie des exigences de l'EITI, certains pays ont renforcé l'EITI en intégrant le processus dans la législation.

COMMENT LES LÉGISLATEURS PEUVENT-ILS TIRER AVANTAGE DE LEUR PARTICIPATION À L'EITI ?

Les législateurs ont choisi de participer à l'EITI pour de nombreuses raisons. L'initiative donne aux législatures, partis politiques et législateurs individuels l'opportunité de s'établir en tant que leaders crédibles et utiles par rapport aux problèmes de transparence des industries extractives auxquels les citoyens sont très sensibles. Elle peut servir de support pour établir une expertise et des partenariats avec d'autres acteurs sur les problèmes des industries extractives. Les législateurs qui travaillent en étroite collaboration avec d'autres acteurs sur l'EITI peuvent être en mesure d'utiliser leur engagement comme tremplin pour sensibiliser sur d'autres problèmes importants relatifs à l'amélioration de la gestion des industries extractives. Enfin, les informations issues des déclarations financières de l'EITI peuvent s'avérer un outil important pour élargir et renforcer le contrôle budgétaire et les activités de surveillance de la législation.

QUELS OUTILS ET STRATÉGIES LÉGISLATIFS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR SENSIBILISER L'OPINION À L'EITI ?

La majorité des suggestions correspondent aux quatre catégories suivantes :

⇒ **Coordonner les efforts avec les organisations de la société civile.**

Certaines de ces organisations sont très actives en ce qui concerne les

problèmes des industries extractives. Et elles peuvent entretenir des liens avec des organisations internationales telles que Transparency International et la campagne Payez ce que vous publiez, qui leur apportent un soutien financier ainsi que des informations concernant les industries extractives, et le processus EITI. Ces organisations peuvent apporter des informations utiles aux législateurs sur l'EITI et les industries extractives, être des partisans précieux pour encourager le gouvernement à adopter ou améliorer l'EITI, proposer des idées informées sur le développement d'une politique destinée à renforcer ou compléter l'EITI et contribuer à obliger le gouvernement à rendre des comptes à propos des revenus inexploités ou mal gérés.

⇒ **Intégrer l'EITI dans la communication avec les électeurs.**

Les citoyens sont souvent très intéressés de savoir si les revenus générés par l'extraction des ressources naturelles dans leur pays leur profitent, mais n'ont que très peu d'informations sur ce que le gouvernement perçoit ou sur la manière dont il dépense les revenus issus des industries extractives. Les législateurs peuvent transmettre ces informations grâce à leurs contacts réguliers avec les citoyens.

⇒ **Renforcer et utiliser le système de comités.**

Les législatures disposant de systèmes de comités efficaces divisent leurs tâches, accomplissant ainsi plus de travail que celles qui n'en disposent pas. Les comités ayant compétence en matière de problèmes relatifs à l'EITI peuvent développer une expertise spécifique à l'EITI et sont souvent mieux à même de travailler avec tous les partis, en faisant les légers compromis nécessaires à un accord sur la législation et les politiques. Par le biais d'audiences publiques, les comités représentent également un cadre utile, et souvent unique, pour recevoir les suggestions du public quant au processus de promulgation des lois.

Du fait que l'EITI concerne des problèmes typiquement couverts par plusieurs comités (ressources naturelles,

budget et finances, comptes publics, anti-corruption) un contrôle efficace nécessite que les activités de ces comités soient coordonnées et que les informations soient partagées entre eux. La législature établit également des comités ad-hoc, sélectifs ou d'investigation afin d'étudier ou de gérer des problèmes spécifiques. En ce qui concerne l'EITI, la création d'un tel comité sera sans doute la plus utile une fois qu'un rapport aura été publié, afin d'enquêter sur les défauts ou écarts identifiés par l'administrateur et que le gouvernement n'a pas résolus ou corrigés.

⇒ **Établir des relations avec d'autres acteurs de l'EITI.**

Et enfin, les législateurs peuvent être mieux informés, et contrôler de manière plus efficace le processus EITI, en travaillant avec leurs pairs des autres pays EITI, des réseaux EITI régionaux, des réseaux législatifs internationaux et avec les bailleurs de fonds internationaux.

STRUCTURATION DE L'ENGAGEMENT LÉGISLATIF ENVERS L'EITI

Les législateurs souhaiteront organiser et coordonner leur participation à l'EITI. Ils peuvent vouloir établir un groupe de travail législatif ou bien coordonner des activités par le biais du parti politique ou du groupe de coalition. Cependant, étant donné l'importance du rôle de surveillance par rapport à l'EITI, les comités seront probablement les lieux de réunion les plus adaptés.

Dans certains cas, un comité peut couvrir la majorité des problèmes relatifs à l'EITI. Le comité de Zambie sur les affaires économiques et le travail, par exemple, supervise les ministères des Mines et du Développement des Minerais, des Finances, de l'Aménagement du territoire, et du Commerce, des Échanges et de l'Industrie. Plus fréquemment, plusieurs comités

- budget, pétrole ou mines, anti-corruption
- ont une juridiction sur un aspect de l'EITI et
- peuvent être impliqués à diverses étapes du processus EITI.



CHAPITRE 3 : Préparation à l'EITI

QUELLES INFORMATIONS CONCERNANT LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EST-IL IMPORTANT DE CONNAÎTRE DANS LE CADRE DE L'EITI ?

Quelles questions les législateurs intéressés par l'établissement d'un programme EITI devraient-ils poser ? Les cinq questions suivantes constituent un bon point de départ.⁴

1. Existe-t-il des industries extractives et à quelle hauteur contribuent-elles individuellement à l'économie nationale ? Quelles industries rapportent-elles au gouvernement le plus de revenus ? À quelle hauteur contribuent-elles au PIB ? L'EITI exige que les pays définissent quelles industries seront incluses dans le processus de déclaration de l'information financière.

2. Quels sont les principaux acteurs de l'industrie ? Quelles compagnies, internationales et nationales, opèrent-elles dans chaque industrie ? Sont-elles publiques, telles qu'une compagnie pétrolière nationale, ou bien le gouvernement est-il partenaire dans des opérations pétrolières ou minières ? L'EITI exige que toutes les compagnies des industries concernées déclarent leurs données.

3. Quels types de contrats ont été signés par le gouvernement et les compagnies ? Les contrats spécifient la somme d'argent que le gouvernement devrait recevoir et sous quelle forme (c'est-à-dire les types de paiements), qui paie les coûts de production, qui gère les opérations, comment les ressources sont distribuées ou vendues, et dans quel ordre les parties du contrat sont payées. Il existe deux types principaux de contrats concernant l'EITI, tels que décrits dans le Tableau ci-dessous.

4. Quelles sont les flux de revenus principaux ? Les compagnies rémunèrent les gouvernements par le biais de taxes, de redevances, de paiements en nature, de dividendes et de loyers. L'EITI exige que tous les paiements importants concernant le pétrole, le gaz et les minerais soient publiés. Les flux totaux de revenus, ajoutés les uns aux autres, composent la « part » du gouvernement ou sa part des opérations de ces industries.

5. Quels organismes gouvernementaux sont impliqués dans la gestion des revenus des industries extractives ? Quels organismes gouvernementaux collectent les revenus auprès des compagnies ? Lesquels réglementent les industries ? Où exactement l'argent va-t-il lorsque les compagnies effectuent les paiements ? Auprès de quel organisme gouvernemental est-il déposé ?

Contrats types dans les industries minières, gazières et pétrolières

Type de contrat	Fonctionnement	Forme sous laquelle le gouvernement reçoit l'argent	Secteurs
Contrat de partage de la production (PSC)	La compagnie gère le développement de l'opération et il existe une formule convenue pour déterminer la proportion des ressources extraites (barils de pétrole, tonnes de minerais etc.) qui revient au	La proportion (ou « part ») de la production à laquelle le gouvernement a droit. Les gouvernements prennent fréquemment ces ressources en nature et les vendent ou les utilisent au niveau national. Parfois, les gouvernements perçoivent des paiements de la valeur de la part qui leur est allouée. Les compagnies paient aussi des redevances, taxes,	Pétrole
Accords de concession	Le gouvernement octroie une licence donnant droit au développement d'une zone géographique spécifique.	Redevances Cotisations relatives à la taille de la surface Taxes Primes Taxes sociales Dividendes perçus par la compagnie de ressources naturelles Loyers fonciers	Minerais Pétrole

QUELS SONT LES MEILLEURS OUTILS À LA DISPOSITION D'UN LÉGISLATEUR POUR OBTENIR CES INFORMATIONS ?

Les législateurs ont le choix entre de nombreux outils pour rechercher ces informations. Les approches décrites ci-dessous sont axées sur l'accès à une expertise locale et internationale existante provenant de la société civile, des institutions académiques, des organisations internationales, des compagnies et du gouvernement. Lorsque les ressources législatives pour ces activités sont limitées, les bailleurs de fonds internationaux et autres organisations⁶ peuvent être à même d'apporter leur soutien.

⇒ **Effectuer des visites sur les sites.**

Les législateurs qui visitent des sites d'extraction de pétrole, gaz ou minerais s'informent sur la manière dont les ressources naturelles sont extraites. Des réunions avec les employés de la compagnie et les représentants du ministère responsables de l'industrie peuvent permettre de mieux comprendre les opérations et finances de ce secteur industriel.

⇒ **Tenir des réunions d'information ou des audiences informatives.**

Les législateurs peuvent inviter les responsables du ministère du pétrole et des mines, les représentants de la compagnie, la société civile et d'autres experts à informer les membres lors d'une réunion du comité ou d'une audience informative. Dans de nombreux pays, les groupes de la société civile qui ont des connaissances sur les aspects techniques, juridiques ou financiers des industries extractives tiennent des réunions similaires pour leurs collègues, et les législateurs devraient profiter de leur expertise.



⇒ **Organiser un voyage d'étude dans un pays mettant en œuvre l'EITI.**

Les visites d'échange peuvent apporter des informations comparatives et tangibles sur le fonctionnement de l'EITI et la manière dont elle peut profiter à un pays. En se réunissant avec les acteurs EITI du pays, les législateurs peuvent avoir un aperçu de la manière dont les décisions concernant l'EITI sont prises et pourquoi, ce qui peut informer le point de vue d'un législateur sur le propre programme EITI de son pays. Le secrétariat EITI et autres peuvent être en mesure d'organiser une visite de ce genre.

⇒ **Commander une étude.**

Les comités législatifs peuvent tirer avantage de l'expertise locale ou internationale sur les industries extractives en consultant des experts issus des universités ou des organisations de la société civile et en leur demandant d'effectuer des recherches sur les problèmes principaux de l'EITI. De telles études pourraient examiner les aspects fiscaux, juridiques ou opérationnels de l'industrie et souligner les préoccupations principales concernant potentiellement l'EITI.

⇒ **Rédiger un rapport de comité.**

Les comités peuvent également rédiger un rapport public expliquant les résultats d'une étude commissionnée ou d'autres activités du comité. Les rapports du comité sont fréquemment utilisés dans le développement de la législation ou pour encourager le gouvernement à agir sur un problème. Si le gouvernement n'a pas encore adopté l'EITI, un tel rapport peut lui prodiguer des recommandations pour le faire.

QUE PEUVENT FAIRE LES LÉGISLATEURS POUR ENCOURAGER LE GOUVERNEMENT À ADOPTER L'EITI ?

Si le gouvernement n'a pas encore adopté l'EITI, ou bien l'a fait mais n'a pas encore été déclaré pays candidat, la législature peut renforcer le soutien envers l'initiative en sensibilisant le public et en encourageant la pression publique sur le gouvernement pour qu'il agisse. De quelle manière cela peut-il être fait ?

⇒ **Participer à une conférence ou un atelier sur l'EITI.**

L'EITI a le mieux fonctionné dans les pays où les acteurs avaient été rassemblés au préalable pour discuter de l'Initiative. Les législateurs peuvent participer à des ateliers ou conférences et discuter de leurs points de vue concernant la nécessité de l'EITI ainsi que de la manière dont ils voudraient voir la législature participer. Les bailleurs de fonds internationaux et les organisations de la société civile locales ou internationales peuvent contribuer à faciliter ces événements.

⇒ **Adopter une résolution de la législature.**

La législature peut encourager le pouvoir exécutif à adopter l'EITI en votant une résolution demandant au gouvernement de rejoindre l'EITI. Une telle résolution peut être plus solide si elle spécifie un délai pour agir. Si le pouvoir exécutif décline l'adoption de l'EITI dans ce délai, la législature peut publiquement interroger le ministre concerné au cours d'une séance plénière ou par le biais de questions parlementaires ou lors d'une audience publique.

⇒ **Travailler avec les médias afin de sensibiliser l'opinion publique.**

Les législateurs peuvent sensibiliser le public, promouvoir l'EITI et pousser le gouvernement à adopter l'EITI en organisant des conférences de presse et autres activités médiatiques.

Dans certains pays, les législateurs rédigent souvent des éditoriaux d'opinion ou des colonnes dans les journaux, et il s'agit là d'un bon moyen pour promouvoir l'EITI.

CHAPITRE 4 : Mise en place des structures de gouvernance de l'EITI

QUE DEVRAIENT SAVOIR LES LÉGISLATEURS AU SUJET DES STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE L'EITI ?

Les structures de gouvernance varient d'un pays à un autre mais le comité de direction multi- actionnaire doit superviser le programme et un haut fonctionnaire du gouvernement doit être à sa tête. Plusieurs pays ont également créé des structures supplémentaires décrites ci-dessous afin d'élargir la contribution des parties prenantes ou d'offrir un contrôle supplémentaire. En se renseignant sur la façon dont l'EITI est gérée et par qui elle est gérée, les législateurs peuvent reconnaître comment mieux participer au programme EITI et exercer une influence sur celui-ci dans leur pays.

⇒ **Groupe de travail multipartite.**

Le Groupe de travail multipartite⁷ est un comité composé de représentants de la société civile, d'institutions gouvernementales et d'entreprises qui travaillent ensemble afin de prendre des décisions concernant la conception, le suivi et l'évaluation de l'EITI. C'est le principal organisme de prise de décision du programme EITI. Le nombre de membres siégeant au sein de ce groupe et ceux qu'ils représentent varie d'un pays à l'autre. Le nombre d'adhérents au groupe multipartite devrait être suffisamment petit pour que le groupe travaille de façon efficace mais suffisamment grand pour représenter toutes les parties prenantes.

Les responsabilités du groupe multipartite varient mais une analyse récente des pays adhérents montre que la plupart des groupes multipartites accomplissent toutes ou une partie des tâches suivantes :

- Mise au point d'une stratégie EITI globale pour le pays ;
- Choix de la portée de l'EITI ;
- Mise au point, approbation et suivi du Plan de travail EITI ;
- Nomination et gestion de l'administrateur indépendant ;
- Aide à la prise de décision concernant les modèles de déclaration de l'information financière ;
- Sensibilisation du public quant à l'EITI, souvent en diffusant le rapport EITI ; et

- Aide à l'identification et à la suppression des obstacles à la mise en œuvre.

⇒ **Unité de mise en œuvre ou Secrétariat de l'EITI.**

L'EITI exige au minimum que le gouvernement nomme un haut fonctionnaire (souvent un ministre) afin que celui-ci mène la mise en œuvre de l'EITI. Ce haut fonctionnaire devrait être suffisamment haut placé pour être en mesure de régler les obstacles bureaucratiques à l'EITI lorsque ceux-ci surviennent. La plupart des pays EITI disposent d'un secrétariat national qui se consacre à l'EITI et est doté d'un personnel administratif et formé dans les domaines de la communication et des industries extractives. Ce secrétariat dispose généralement de ses bureaux au sein d'un ministère ou d'une agence gouvernementale spécifique. Enfin, un certain nombre de pays ont également mis sur pied des groupes de travail intergouvernementaux pour coordonner la participation du gouvernement.

⇒ **Autres mécanismes de contribution.**

Certains pays ont créé des mécanismes supplémentaires pour faciliter une participation plus large. Les conférences nationales de l'EITI convoquent les particuliers et les organisations qui ne font pas officiellement parti du groupe multipartite afin qu'ils aient l'opportunité de partager leurs points de vue. La société civile et les entreprises ont également mis sur pied des groupes de personnes qui disposent de représentants qui siègent au sein du groupe multipartite. Ces groupes se réunissent pour discuter des décisions de l'EITI et leurs représentants partagent les points de vue de chaque groupe avec le groupe multi- actionnaire.

LES LÉGISLATEURS SIÈGENT-ILS AU SEIN DU GROUPE MULTI- ACTIONNAIRE ? QUELS EN SONT LES AVANTAGES ?

L'EITI n'exige pas que les législateurs soient des membres du groupe multipartite mais, dans certains pays, les présidents ou membres des comités

concernés (ex. : budget, finances, planification, ressources naturelles, comptes publics) ont siégé au sein de cet organisme, rehaussant ainsi de plusieurs façons la contribution de la législature à l'EITI. La présence des membres de la législature au sein du groupe multipartite :

⇒ **Permet un suivi législatif plus aisé**

des membres du comité EITI qui sont censés connaître les industries ou points que leur comité supervise. Le fait de détenir un siège au sein du groupe multipartite, d'assister aux réunions et d'apporter une contribution aide les législateurs à assurer le suivi des progrès, des accomplissements et des problèmes de l'EITI.

⇒ **Encourage la communication entre les pouvoirs législatif et exécutif.**

Une communication inefficace et rare entre les deux pouvoirs peut affaiblir la capacité de la législature à conduire la supervision. L'EITI offre un processus structuré pour faciliter le partage des informations entre le gouvernement et toutes les parties.

⇒ **Crée des opportunités de nouer des relations.**

Le groupe multipartite rassemble un ensemble d'acteurs différents afin qu'ils partagent leurs points de vue et expertises et prennent des décisions par consensus. La participation au groupe multipartite peut faciliter les relations entre ces acteurs, ce qui peut être exploité plus tard par les législateurs dans leurs programmes de lutte contre la corruption et concernant les industries extractives au sens large.

⇒ **Fait la promotion d'un leadership et d'une expertise du corps législatif plus importants dans le secteur des industries extractives.**

Grâce à la participation directe au groupe multipartite, les législateurs peuvent bénéficier de l'expertise d'autres acteurs du groupe multipartite en matière de transparence et des industries extractives. En discutant avec les confrères et abordant l'EI-

TI dans les médias, les législateurs peuvent se poser en tant que leaders crédibles sur la question.

COMMENT LES LÉGISLATEURS PEUVENT-ILS ASSURER AU MIEUX LE SUIVI DES ACTIVITÉS DU GROUPE MULTI-ACTIONNAIRE ?

Que les législateurs siègent au sein du groupe multipartite ou pas, dans l'ensemble, leur engagement vis-à-vis de l'EITI est plus susceptible d'être efficace lorsqu'ils restent au courant des activités du groupe multipartite. Les paragraphes suivants partagent plusieurs stratégies pour rester informé et suggèrent des questions à poser à cette fin.

⇒ Être informé du fonctionnement du groupe multipartite.

Les législateurs devraient s'informer de la composition du groupe multipartite. Comment ses membres ont-ils été sélectionnés ? Ses membres représentent-ils un éventail assez large de parties prenantes et incluent-ils au moins des hauts fonctionnaires du gouvernement ainsi que des responsables d'entreprises de haut rang et de la société civile ? Quelle agence gouvernementale est responsable de la coordination de l'EITI ? Existe-t-il un secrétariat national distinct ? Quel est son programme pour les réunions du groupe multi-actionnaire ?

⇒ Établir une communication le plus tôt possible.

Plus les législateurs mettent en place des mécanismes de communication avec le secrétariat national de l'EITI et le groupe multipartite tôt, mieux ils seront informés. Il se peut que les comités exigent une copie du plan de travail EITI ainsi que des réunions d'information régulières du haut fonctionnaire du gouvernement ou du président du groupe multi-actionnaire. Dans certains cas, lorsqu'un président de comité ou un membre siège au groupe multipartite, il devrait tenir ses confrères au courant des problèmes et progrès concernant l'EITI.

⇒ Promouvoir la pleine participation de la société civile et des entreprises au sein du groupe multi-actionnaire.

Les programmes EITI sont plus susceptibles de réussir lorsque les parties prenantes non gouvernementales sont capables de pleinement y participer. Pourtant, les législateurs peuvent vouloir parfois surveiller les obstacles et encourager le gouvernement à trouver une solution pour les surmonter. Les acteurs non gouvernementaux devraient être indépendants du gouvernement et libres d'exprimer leurs opinions. Il se peut que les représentants de la société civile vivant ailleurs que dans la capitale aient des difficultés à se rendre aux réunions s'ils ne reçoivent pas un préavis suffisamment de temps à l'avance et que leurs frais de transport ne sont pas couverts. Si la communication entre le gouvernement et les entreprises n'a pas été très efficace, il se peut que celles-ci aient mal compris ce qu'on attend d'elles.

OPTIMISATION DES BÉNÉFICES TIRÉS DES RÉUNIONS D'INFORMATION EITI

⇒ Souvenez-vous que le but principal des réunions d'information consiste à recueillir des renseignements plutôt qu'à critiquer la politique.

⇒ Les réunions d'information peuvent souvent servir de contexte à des mesures supplémentaires ou aider à concentrer l'implication de la législature sur les points clés.

⇒ Les réunions d'information ne servent pas à résoudre tous les problèmes de l'EITI mais plutôt à offrir un complément d'information sur des points spécifiques.

⇒ Les intervenants sont des représentants des organisations ou agences mais il se peut qu'ils ne soient pas en mesure de répondre à toutes les questions, en particulier en ce qui concerne les mesures ou politiques.

CHAPITRE 5 : Création du programme EITI

QUELLES SONT LES PRINCIPALES QUESTIONS À EXAMINER DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME EITI ?

En mettant sur pied le programme EITI, les questions fondamentales qu'il faut se poser sont les suivantes :

- *Comment la participation des sociétés devrait-elle être décidée ?* L'EITI exige que toutes les sociétés, publiques et privées, déclarent leurs informations financières.

- *Quel devrait être le niveau d'importance des types de paiements (taxes, redevance, etc.) ?* L'EITI exige l'inclusion de tous les paiements « importants ». Cependant, les pays peuvent décider que certains paiements ne soient pas inclus en se fondant sur un seuil déterminé, en raison du temps nécessaire et des coûts que la production des données les concernant engendrerait.

- *Les résultats devraient-ils être déclarés sous forme agrégée ou désagrégée ?* L'EITI laisse le soin de décider à chaque programme de déclarer les chiffres concernant les paiements et recettes sous forme agrégée ou désagrégée, séparés en fonction des types de paiements ou de sociétés ou les deux. À ce jour, tous les programmes EITI comportent des données désagrégées par type de paiement. Les déclarations comportant les données désagrégées ont tendance à être plus instructives et une plus grande transparence par le biais de la désagrégation peut instaurer une plus grande confiance parmi les parties prenantes

QUE FAIRE LORSQUE LES DONNÉES N'ONT PAS ÉTÉ PRÉCÉDEMMENT AUDITÉES

L'EITI exige que toutes les données concernant les paiements des sociétés et les sommes reçues précédemment par le gouvernement fassent l'objet d'un audit en conformité avec les normes internationales, ceci afin de garantir que les données rapprochées sont fiables.

Cependant, si les données n'ont pas été précédemment auditées conformément aux normes internationales, le programme EITI doit comprendre un audit plutôt qu'un rapprochement.

DANS QUELS DOCUMENTS LES DÉCISIONS CONCERNANT LA PORTÉE DE L'EITI SERONT-ELLES REFLÉTÉES ?

Les décisions concernant la portée du programme EITI d'un pays seront reflétées dans et influencées par trois documents importants : le plan de travail EITI, le modèle de déclaration de l'information financière EITI et le mandat de l'administrateur EITI. Le plan de travail de l'EITI sert de « feuille de route » à la mise en œuvre de l'EITI et doit être approuvé par le groupe multipartite et mis à la disposition du public. Il devrait définir les objectifs du programme EITI, fixer un calendrier, indiquer le coût des activités prévues et évaluer toutes contraintes sur la capacité des participants. Le modèle de déclaration financière de l'EITI est un questionnaire standard qui sert à recueillir les données de paiement auprès de chaque entité faisant une déclaration de l'information financière (gouvernement ou société). Le mandat de l'administrateur indépendant¹¹ devrait définir exactement comment celui-ci entend remplir ses responsabilités, y compris les informations qu'il inclura dans le rapport.



COMMENT LES LÉGISLATEURS PEUVENT-ILS S'ASSURER QUE L'EITI SUIT LE PLAN DE TRAVAIL CONVENU ?

Aux premiers stades de l'EITI, les législateurs, qu'ils soient ou non membres du groupe multipartite, peuvent aider à garantir l'efficacité du processus EITI en contrôlant s'il suit le plan de travail convenu.

⇒ **Encourager le gouvernement et le groupe multipartite à supprimer les obstacles à la mise en œuvre.**

Les clauses de confidentialité qui sont parfois incluses dans les contrats conclus entre les sociétés et le gouvernement peuvent faire obstacle à la mise en œuvre de l'initiative.

Tout manquement à supprimer cet obstacle peut entraîner des retards dans le processus EITI, le faire dérailler ou le rendre inefficace. Les législateurs devraient encourager le gouvernement à exempter les sociétés de cette obligation de confidentialité. Les lois fiscales représentent également un autre obstacle commun car elles interdisent au gouvernement de communiquer les informations concernant les impôts sur les sociétés à des tiers. Voici un exemple de situation où le gouvernement peut modifier la loi, le cas échéant, afin que l'EITI puisse être mise en œuvre.

⇒ **Encourager le gouvernement à résoudre le problème des retards**

Il se peut que les législateurs puissent réduire les retards dans la mise en œuvre de l'EITI et assurer que les déficits de financement n'interrompent pas inutilement le processus. Les législateurs peuvent aider à résoudre les causes des retards et encourager le gouvernement à respecter le plan de travail convenu par le biais de questions parlementaires et de réunions informelles avec les représentants du gouvernement et des sociétés impliqués dans l'EITI.

Les législateurs peuvent également aider à garantir que le financement est déboursé dans les délais énoncés dans le plan de travail.

⇒ **Demander que se tiennent des réunions d'information régulières sur l'EITI.**

Les comités peuvent demander que le responsable EITI du gouvernement organise régulièrement une réunion d'information EITI. Les membres des comités devront déterminer la fréquence de ces réunions afin d'optimiser l'efficacité de l'échange des informations.

Certains facteurs à prendre en compte incluent notamment la durée de la séance législative ainsi que les problèmes ou événements urgents qui ne sont pas liés à l'EITI.

⇒ **Demander que les rapports de suivi de l'administrateur soient présentés à la législature.**

Le groupe multipartite peut demander que l'administrateur lui fournisse régulièrement des rapports de suivi. Les rapports de suivi peuvent aider à identifier des problèmes au début du processus. Ils sont susceptibles d'inclure les mesures qui ont été prises jusqu'ici,

les sociétés ou entités gouvernementales ayant reçu les modèles de déclaration financière, celles qui les ont remplis et les tâches qui restent à accomplir.

⇒ **Demander à ce que les documents EITI publics soient automatiquement expédiés.**

La plupart des documents publiés dans le cadre du processus de l'EITI devraient être mis à

la disposition du public, à savoir le plan de travail EITI, les protocoles d'entente conclus entre le gouvernement et le groupe multipartite, le modèle de déclaration de l'information financière et le protocole d'entente signé par l'administrateur. Les comités pourraient exiger de recevoir en temps voulu les copies de tous les documents EITI pertinents.

CHAPITRE 6 : Analyse et amélioration du processus et du rapport EITI

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS DE DÉCLARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ?

L'administrateur de l'EITI envoie les modèles de déclaration de l'information financière à chaque société et agence gouvernementale concernée. Les sociétés et les agences remplissent le modèle et le renvoient à l'administrateur qui rapproche les chiffres et les présente dans un rapport de rapprochement final. Dans certains cas, il se peut que l'administrateur demande un complément d'information. Tous les résultats du rapprochement sont expliqués dans le rapport EITI final.

À QUOI DEVRAIT RESSEMBLER LE RAPPORT EITI ?

La structure et le contenu du rapport EITI dépendront des décisions du groupe multi-actionnaire concernant le programme, telles que reflétées dans le plan de travail et le mandat de l'administrateur. Tout rapport EITI devrait au minimum expliquer comment il a satisfait aux exigences de l'EITI, et devrait communiquer les informations suivantes :

⇒ Paiements et revenus importants

Le rapport devrait stipuler quels paiements et revenus importants ont été divulgués et sont inclus. La liste de toutes les sociétés couvertes (conformément au plan de travail du groupe multipartite) et toutes les entités gouvernementales devraient figurer dans le rapport. Le rapport devrait également expliquer comment le critère d'« importance » a été défini pour les flux de revenus, les entités gouvernementales et les sociétés couvertes.

⇒ Écarts

D'après les critères de validation, le rapport devrait identifier les écarts entre ce que les sociétés déclarent payer au gouvernement et ce que les entités gouvernementales déclarent

recevoir. Il devrait dresser la liste de toutes les sociétés et entités gouvernementales qui ont manqué de faire la déclaration de leur information financière à l'administrateur.

⇒ Recommandations

Enfin, l'EITI exige que le rapport inclue des recommandations pour le renforcement du processus EITI. De telles recommandations devraient porter sur les améliorations de l'intégrité des systèmes financiers, des pratiques comptables et d'archivage des sociétés ou des clarifications des lois et règlements qui pourraient améliorer la conformité.

pour discuter des conclusions du rapport.

Dès la publication du rapport, les législateurs devraient demander à l'administrateur d'expliquer ses conclusions. Ils peuvent également demander aux organisations de la société civile qui sont actives dans le domaine de l'EITI de partager leurs analyses.

⇒ Organiser des audiences publiques concernant les conclusions du rapport.

Les audiences publiques peuvent servir à recueillir des informations sur les conclusions du rapport EITI, solliciter une contribution quant aux façons d'améliorer le processus EITI et sensibiliser le public à l'EITI.

⇒ Établir des commissions d'enquête en vue d'examiner les écarts et problèmes importants.

Si les problèmes identifiés sont graves et ne sont pas résolus par le gouvernement, les commissions d'enquête peuvent s'avérer efficaces pour mettre ces problèmes davantage en lumière. Les commissions d'enquête sont des sortes de comités temporaires mis sur pied afin d'examiner un problème particulier et peuvent avoir un effet dissuasif sur la corruption.

⇒ Rédiger des rapports de comité soulignant les domaines dans lesquels le gouvernement devrait prendre des mesures.

Les rapports du comité offrent au gouvernement et au public son analyse d'une question ou d'un programme particulier et s'accompagnent de recommandations de mesures. Un rapport de comité sur l'EITI peut souligner des recommandations incluses dans un rapport EITI mais que le gouvernement n'a pas encore appliquées ou peut attirer l'attention sur les mesures ou manque de mesures du gouvernement en matière de rapprochement des écarts soulignés dans le rapport EITI.

QUESTIONS À POSER LORS DE L'EXAMEN DU RAPPORT EITI

- Combien le gouvernement a-t-il reçu d'argent au total ?
- Quelles sommes d'argent provenaient des impôts, redevances et autres catégories ?
- Les paiements déclarés par les sociétés correspondaient-ils aux revenus signalés par le gouvernement ?
- Tous les flux de revenus importants ont-ils été rapprochés ?
- Comment le pétrole a-t-il été converti en liquidités et combien le gouvernement a-t-il été payé ?
- Y'avait-il des écarts ?
- Le rapport est-il conforme à la norme convenue avec le groupe multi-actionnaire ?
- Quelles recommandations ont été faites dans le rapport ?
- Quelle était la période couverte par le rapport ?

QUE DEVRAIENT FAIRE LES LÉGISLATEURS POUR PROMOUVOIR LES AMÉLIORATIONS DU PROCESSUS ET DU RAPPORT EITI ?

Selon les outils et pouvoirs de supervision à leur disposition, il existe plusieurs façons de pallier les lacunes du rapport. Les législateurs peuvent :

⇒ Rencontrer l'administrateur et les organisations de la société civile

⇒ **Chercher à ce que le gouvernement prenne des mesures par le biais des questions parlementaires.**

Les questions parlementaires orales ou écrites offrent typiquement une opportunité programmée pour les législateurs de poser des questions aux responsables du pouvoir exécutif et d'obtenir une réponse orale.

⇒ **Demander la conduite d'un audit.**

Lorsque des écarts ou autres problèmes ont été identifiés, il est possible que seule la conduite d'un audit supplémentaire soit capable de déboucher sur une explication appropriée. Dans certains pays, il est possible que les comités législatifs aient le pouvoir d'exiger du gouvernement qu'il conduise un tel audit pour résoudre les problèmes en suspens.



CHAPITRE 7 : Diffusion du rapport EITI

POURQUOI LA COMMUNICATION EST-ELLE IMPORTANTE POUR UN PROGRAMME ?

La communication fait partie intégrante d'une EITI réussie. Les gouvernements, les sociétés, les organisations de la société civile, les législateurs et les citoyens eux-mêmes doivent comprendre et soutenir le programme. Ceci nécessite que les informations clés concernant l'EITI soient mises à la disposition de toutes les parties prenantes et comprises d'elles car ces dernières ont toutes besoin d'une communication efficace. Les communications concernant l'EITI devraient se faire au moyen d'un certain nombre d'outils différents et par un éventail de parties prenantes différentes, et survenir fréquemment tout au long du processus de l'EITI. Les stratégies de communication utilisées ont varié d'un pays à l'autre mais les stratégies les plus courantes ont inclus la publication d'un rapport EITI sur un site Internet et la diffusion d'exemplaires au format copie papier.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE LES RÉSULTATS DU RAPPORT EITI SOIENT COMMUNIQUÉS ?

Quel que soit le succès du programme EITI, si le rapport n'est pas publié et largement distribué, il aura manqué de remplir son objet. L'EITI nécessite la mise à disposition du rapport au public et que celui-ci soit complet et compréhensif.¹³ Les citoyens doivent pouvoir être en mesure d'accéder au rapport et de le comprendre.

POURQUOI LES LÉGISLATEURS DEVRAIENT-ILS FACILITER LA COMMUNICATION DE L'EITI ?

Les législateurs bénéficient d'une position unique pour aider à diffuser les résultats de l'EITI par le biais d'activités de contact avec le public. Ils possèdent souvent déjà l'expérience du travail avec les médias et les citoyens, et utilisent un éventail de mécanismes à cet effet. Ils ont également une bonne compréhension des opinions des citoyens quant à la transparence des industries extractives et de ce que ceux-ci souhaitent le plus savoir. Que ce soit en qualité de membres d'un comité, d'un parti politique ou en tant que législateurs individuels représentant les circonscriptions, les législateurs peuvent utiliser les activités de contact avec le public pour éduquer les citoyens à propos de l'EITI et recueillir leurs remarques et commentaires à son sujet.

Les législateurs et les partis politiques qui communiquent au sujet de l'EITI sont susceptibles de faire preuve d'initiative sur cette question et de montrer qu'ils s'intéressent aux besoins des citoyens et y sont réceptifs.

QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHÉS EN PARTAGEANT LES RÉSULTATS DU RAPPORT EITI ?

Lorsqu'ils partagent les informations concernant l'EITI, les législateurs ont habituellement deux objectifs : 1) éduquer le public quant à l'importance de l'EITI et au rapport EITI ; ou attirer l'attention sur les problèmes dans le rapport que les gouvernements doivent résoudre. Si l'objectif consiste à souligner les lacunes du rapport, les législateurs voudront mettre l'accent uniquement sur les points les plus importants et les communiquer de manière claire. Les législateurs qui choisissent les points à souligner voudront peut-être se poser les questions suivantes :

- Quelles sont les questions qui inquiètent le plus les citoyens ?
- Quels points aideraient le plus à améliorer l'EITI et la transparence, en cas de résolution ?
- Que peut faire le gouvernement à propos des problèmes identifiés ? Que devrait-il faire ?
- Quels sont les points les plus importants d'après les membres du groupe multipartite ?
- D'après les organisations de la société civile actives dans le domaine de l'EITI, quels sont les problèmes à résoudre en priorité ?
- Quels sont les points les plus chers au parti ? Comment les questions liées à l'EITI et à la transparence s'adaptent-elles à la plateforme du parti ?

Lorsque les législateurs décident du moment et de la méthode de communication avec le public, ils devraient s'assurer de prendre en compte les efforts fournis par le gouvernement pour résoudre les problèmes qui sont sources d'inquiétude, le cas échéant. L'objectif consiste à s'assurer que les problèmes sont résolus et que le rapport est aussi transparent que possible.



QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES APPROCHES ADOPTÉES EN MATIÈRE DE DIFFUSION DE L'EITI ?

Les législateurs ont à leur disposition un certain nombre d'approches possibles qu'ils peuvent adopter pour communiquer les conclusions du rapport EITI.

⇒ **Coordination avec le secrétariat national de l'EITI**

L'EITI exige qu'un rapport EITI soit publié. La plupart des secrétariats EITI ont au moins développé un site Internet public et affiché le rapport en ligne. Plusieurs programmes EITI ont mis au point des stratégies de communication officielles comprenant un éventail d'approches à adopter en matière de diffusion du rapport. Il se peut que les législateurs souhaitent coordonner leurs activités de contact avec le public avec celles du secrétariat, par exemple en :

- Apportant une contribution à la stratégie de communication de l'EITI ;
- Mettant à disposition du public une version simplifiée du rapport EITI ou un dépliant concernant le processus EITI par le biais du service des relations publiques de la législature ;
- Proposant de prendre la parole à l'occasion d'un événement consacré au lancement du rapport EITI ;
- Aidant l'EITI à organiser une réunion à la mairie pour présenter le rapport au public ;
- Distribuant les rapports EITI aux citoyens au cours des visites des circonscriptions, ou en mettant à disposition des exemplaires du rapport au bureau de la circonscription ;
- Écrivant un éditorial commun avec le secrétariat national dans un journal local pour mettre l'accent sur l'import-

tance de la transparence pour les citoyens ; et

- En informant le personnel du secrétariat et le groupe multipartite des commentaires et remarques qu'ont faits les citoyens.

⇒ **Conduite d'activités de contact avec le public sur l'EITI par le biais des stratégies régissant les relations avec les circonscriptions**

Les législateurs et les partis politiques peuvent incorporer l'EITI à leurs stratégies de communication et de relation avec leurs circonscriptions. Par exemple, les législateurs dans la circonscription desquels des opérations minières ou pétrolières ont lieu pourraient utiliser le rapport EITI comme outil pour s'impliquer avec leurs électeurs et se montrer réceptifs à leurs besoins. Voici une liste d'activités portant sur l'EITI auxquelles peuvent s'adonner les législateurs tout comme les partis :

- Discussion de l'EITI à l'occasion d'une réunion à la mairie ; invitation de l'administrateur ou du personnel EITI pour expliquer le rapport ;
- Participation à une émission de radio ou de télévision visant à répondre en direct aux questions du public et à discuter des activités de la législature portant sur l'EITI
- Inclusion d'une mise à jour concernant l'EITI dans le bulletin d'information du législateur ou du parti politique ; et
- Réalisation d'un sondage pour en apprendre davantage sur les inquiétudes des citoyens dans le domaine des industries extractives et leurs connaissances de l'EITI.

En général, plus les activités permettent fréquemment une communication dans les deux sens (les législateurs partagent les informations

alors que les citoyens expriment leurs inquiétudes), mieux c'est. Les législateurs qui comprennent les inquiétudes qu'ont leurs électeurs au sujet de l'EITI peuvent faire des suggestions avisées et représentatives pour le renforcement du processus de l'EITI.

⇒ **Conduite des activités de contact sur l'EITI à l'aide des comités**

Les comités ayant compétence sur les ministères responsables des industries extractives ou de la transparence des revenus et des dépenses représentent sans doute le principal véhicule législatif pour les activités de contact sur l'EITI. Ces comités ont le pouvoir de recueillir des informations sur l'EITI auprès des acteurs pertinents et sont les mieux placés pour expliquer la question aux citoyens. Des audiences largement diffusées de ces comités permettent aux citoyens d'avoir l'opportunité d'entendre leurs dirigeants s'exprimer et aux citoyens, organisations de la société civile et experts cités comme témoins de témoigner au sujet de l'EITI.

Les législateurs qui entrent en contact avec les citoyens au sujet de l'EITI devront disposer d'un message clair et concis. Lorsqu'ils prennent la parole en public pour faire la promotion de ce message, ils devront être bien informés, bénéficier de toutes les informations disponibles et être prêts à faire des déclarations ou avancer des idées qui ne soient pas en contradiction avec celles que font ou avancent au même moment d'autres confrères législateurs (appartenant au parti ou au comité). Ils devraient également être prêts à divulguer au public les sources auprès desquelles obtenir davantage de renseignements.



CHAPITRE 8 : Assurer la réussite du processus de validation

QUEL EST L'OBJECTIF DU PROCESSUS DE VALIDATION ?

La validation remplit deux objectifs. Premièrement, elle est conduite afin de déterminer si un pays est réputé être conforme vis-à-vis de l'EITI. Tout manquement à déployer le processus dans les délais impartis peut déboucher sur la perte du statut de pays candidat à l'EITI. Deuxièmement, elle est conduite par les pays en vue de mesurer leurs progrès par rapport aux indicateurs de l'initiative et de solliciter des recommandations externes pour s'améliorer.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS DE VALIDATION ?

Un validateur externe indépendant, sélectionné par le groupe multipartite, examine les documents EITI, conduit les entretiens avec les parties prenantes et produit un rapport qui explique si chacune des étapes du processus EITI a été respectée conformément aux normes EITI. Une fois que le rapport de validation est prêt mais avant sa diffusion au public, le groupe multipartite et le gouvernement ont l'opportunité de l'examiner et de répondre aux inquiétudes soulevées, le cas échéant.¹⁴ Le processus de validation est continu et doit être conduit à intervalles réguliers.

COMMENT LES LÉGISLATEURS SUPERVISENT-ILS LE PROCESSUS DE VALIDATION ?

Au vu de son importance par rapport au processus EITI d'ensemble et des avantages potentiels qu'il présente pour les législatures en qualité d'outil de contrôle supplémentaire, les législateurs voudront superviser la mise en œuvre du processus de validation.

⇒ **Organisation d'audiences publiques pour encourager le gouvernement à effectuer la validation.**

La validation a commencé dans quelques pays seulement mais nombre de pays doivent avoir achevé le processus d'ici la fin 2010. Si le processus est retardé, les comités peuvent vouloir organiser des audiences publiques pour découvrir la raison de ce retard. Lorsqu'ils en ont le pouvoir, les comités peuvent appeler le ministre ou tout autre haut fonctionnaire du gouvernement menant l'EITI à témoigner des progrès qui ont été réalisés en matière de validation. En transmettant l'audience et/ou organisant une conférence de presse sur l'EITI, les législateurs peuvent attirer l'attention de l'opinion publique sur les retards et inciter le gouvernement à s'acquitter de ses obligations dans le domaine de l'EITI.

⇒ **Proposition de partage d'informations avec le validateur.**

Les comités qui ont organisé des audiences au sujet du rapport ou du processus EITI ou qui ont conduit leur propre examen du programme EITI disposeront d'informations utiles à partager avec le validateur. Il est possible que le validateur demande à rencontrer les comités concernés mais, dans le cas contraire, les législateurs devraient prendre l'initiative et contacter le validateur afin de partager leurs points de vue.

⇒ **Demande d'exemplaires du rapport de validation. Une fois finalisé, le rapport de validation doit être mis à la disposition du public.**

Cependant, le groupe multipartite et le gouvernement doivent en premier

lieu l'examiner. En cas de désaccords, le validateur devrait essayer de les résoudre en travaillant avec le gouvernement et le groupe multipartite. L'idéal pour les législateurs est de recevoir le rapport au moment où le gouvernement et le groupe multipartite le reçoivent. Ceci permettra au comité compétent en matière de supervision d'être tenu au courant des problèmes identifiés et peut-être d'aider à résoudre les différends du gouvernement ou du groupe multipartite. Les législateurs devraient être conscients de la possibilité que le gouvernement soit réticent à l'idée de partager le rapport avant la résolution des différends.

⇒ **Comparaison entre le rapport de validation et les problèmes identifiés par le biais de la première phase de contrôle de l'EITI.**

Si la législature s'est montrée très active dans le suivi du processus EITI avant la validation, il est probable que les conclusions du rapport de validation soient similaires à celles de la législature. Assurez-vous de voir si les divergences ou problèmes précédemment identifiés sont inclus. Dans le cas contraire, il sera important de découvrir s'ils ont été résolus ou non et de quelle manière.

⇒ **Rencontre du validateur.**

Une fois que les comités auront obtenu un exemplaire du rapport, ils pourront demander à rencontrer le validateur indépendant. Le validateur pourra leur expliquer le rapport et ses conclusions et sera peut-être à même d'aider à clarifier les raisons pour lesquelles certains points que les législateurs s'attendaient à voir résolus sont toujours en suspens.

CHAPITRE 9 : Renforcement du processus EITI

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RENFORCER LE PROCESSUS EITI ?

Le lancement d'un programme EITI représente un accomplissement important ; en effet, un programme EITI efficace offrira au public davantage d'informations sur les revenus générés par les ressources naturelles que les gouvernements perçoivent et la façon dont ils sont collectés et gérés. Pour garantir le caractère durable de l'EITI, l'adéquation de l'initiative aux circonstances particulières d'un pays et l'utilisation des informations en tant qu'instrument budgétaire, les législateurs voudront examiner les façons d'exploiter et d'élargir le programme EITI de leur pays.

COMMENT LE VOTE D'UNE LOI EITI PEUT-IL CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DU PROGRAMME ?

La consécration du processus EITI par la loi peut renforcer le programme de plusieurs manières. Le processus EITI dépend du désir d'un gouvernement de l'exécuter, et la conformité des organismes gouvernementaux et des sociétés en matière de déclaration de l'information financière n'a pas force obligatoire d'un point de vue juridique. Une loi EITI peut garantir le caractère durable d'un programme EITI, survivre aux changements de gouvernements et fixer des sanctions pour non conformité de la déclaration de l'information financière des sociétés et organismes gouvernementaux. Une loi EITI renforce également le

rôle que joue la législature dans l'EITI. Au cours du processus de rédaction, des débats et de l'examen de la loi, les législateurs peuvent influencer le programme afin de garantir qu'il reflète les circonstances du pays concerné, cible bien les besoins des citoyens et complète les autres lois et programmes portant sur les industries extractives. Mais avant tout, une loi renforcera le rôle de supervision de l'EITI.

AU-DELÀ DE L'EITI DE BASE

L'EITI est plus précieuse en tant qu'instrument de promotion de la transparence lorsque le rapport EITI comprend des informations en quantité et de qualité suffisantes. Certains pays ont trouvé des avantages à élargir leur programme EITI au-delà de ses exigences de base. Le Ghana, la Guinée et le Nigéria ont par exemple choisi de conduire un deuxième audit des données des sociétés et du gouvernement, un processus visant à s'assurer que les chiffres inclus dans le rapport de rapprochement de l'EITI sont fiables et de qualité. Le processus EITI peut également être appliqué à la transparence des contrats et même des opérations des industries extractives. Davantage de travail peut être fourni à l'échelle nationale en matière d'évaluation de l'impact de l'EITI dans chaque pays.

CONNECTER L'EITI À LA PRÉPARATION ET LA SUPERVISION BUDGÉTAIRES

Pour garantir que l'EITI mène à une utilisation plus efficace des revenus générés par les industries extractives, elle devrait être liée au processus budgétaire. Dans le cadre de leur rôle de formulation et de supervision de la mise en œuvre du budget national, les législateurs peuvent aider à cet effort de plusieurs façons, y compris par le biais de :

⇒ *L'utilisation des données du rapport EITI pour analyser le budget.*

Au cours d'une révision du budget, les comités responsables de l'EITI et du budget devraient comparer les données relatives aux revenus du rapport EITI aux revenus dont la liste figure au projet de loi de finances, et demander au gouvernement de rendre des comptes pour les écarts ainsi révélés.

⇒ *La promotion d'une meilleure transparence dans la mise en œuvre budgétaire.*

Les législateurs devraient exploiter l'intérêt national que suscite le processus EITI pour encourager le gouvernement à faire preuve de davantage de transparence dans le domaine de l'attribution des revenus, sur la façon dont ils sont dépensés et pour savoir si les dépenses reflètent les priorités de politiques de l'État. Si les revenus du gouvernement ne sont pas inclus dans le cadre du projet de loi des finances, les législateurs peuvent plaider en faveur de leur inclusion.



CHAPITRE 10 : Adhésion au mouvement mondial de l'EITI

COORDINATION DES EFFORTS DANS LES PAYS METTANT EN ŒUVRE L'EITI

Un certain nombre d'initiatives pouvant compléter ou renforcer les programmes EITI des pays sont en cours ou en place. Certaines de ces initiatives peuvent compléter les exigences en matière de déclaration de l'information financière des sociétés faisant parti du programme EITI d'un pays.

Le Congrès des États-Unis est par exemple en train d'examiner un projet de loi 16 qui exigerait de la part des sociétés qu'elles s'inscrivent auprès de la US Securities and Exchange Commission afin de divulguer les paiements qu'elles ont effectués à des gouvernements étrangers en contrepartie de l'extraction du pétrole, du gaz et des minerais.

À l'échelle régionale, les législateurs et autres acteurs coordonnent leurs efforts et partagent de plus en plus les meilleures pratiques. Organisée en septembre 2008, la Conférence ouest-africaine de l'EITI a rassemblé des gouvernements, des organisations de la société civile, des sociétés et des bailleurs de fonds des pays d'Afrique de l'Ouest ainsi que de Norvège, du Royaume-Uni, des États-Unis et d'autres pays. Les participants à la conférence ont partagé leurs idées et stratégies de gestion des défis à la mise en œuvre de l'EITI ainsi que les meilleures pratiques et leçons apprises. Ils ont aussi discuté des stratégies de promotion de l'EITI au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine.

RÉSEAUTAGE AU SEIN DES ORGANISATIONS LÉGISLATIVES INTERNATIONALES

Il est possible que les législateurs puissent améliorer leurs connaissances et renforcer leur engagement en matière de transparence dans les industries extractives en étant en contact étroit avec leurs homologues par le biais d'organisations législatives internationales. Par exemple, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) est un réseau de législateurs

qui se consacre à la lutte contre la corruption. Grâce à son secrétariat international et ses 13 sections régionales, GOPAC offre soutien et informations à ses membres. L'Association parlementaire du Commonwealth (CPA), à laquelle les parlements de tous les pays du Commonwealth sont adhérents et l'Union interparlementaire (IPU) peuvent également représenter des forums d'échange d'informations et de connaissances. Le réseau parlementaire sur la Banque mondiale (RPsBM) est une organisation internationale de parlementaires qui se consacre à la promotion de la transparence dans le développement et organise des conférences et autres événements pour discuter des questions importantes aux yeux des législateurs.

EXPLOITER L'INTÉRÊT SUSCITÉ PAR L'EITI POUR OBTENIR UN SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE AU RENFORCEMENT LÉGISLATIF

Les législateurs devraient exploiter l'intérêt grandissant suscité par l'EITI pour obtenir un soutien supplémentaire au renforcement de la législation sur les questions des industries extractives. Un certain nombre d'acteurs internationaux peuvent y aider, notamment le Secrétariat international de l'EITI, et les bailleurs de fonds bilatéraux internationaux tels que l'organisation allemande GTZ, le programme norvégien Pétrole pour le développement et le ministère britannique pour le développement international. La Banque mondiale offre en règle générale une assistance aux pays désireux d'adhérer à l'EITI par le biais de ses bureaux nationaux. Les organisations à même d'offrir une assistance technique dans le cadre de l'engagement vis-à-vis de l'EITI comprennent le Revenue Watch Institute (RWI), le National Democratic Institute (NDI) et l'Institut de la Banque mondiale.

GLOSSAIRE DE L'EITI

Accord/Contrat de partage de production : un contrat de production pétrolière au titre duquel tous les coûts d'exploration et de production sont à la charge de l'entrepreneur sans que de tels coûts soient remboursables si aucune découverte n'est réalisée dans la zone faisant l'objet du contrat et conformément auquel le gouvernement et l'entrepreneur sont rémunérés à l'aide de la ressource produite.

Administrateur : une organisation (en règle générale un cabinet conseil ou d'audit) nommé pour rapprocher les données concernant les paiements et les revenus fournies par les sociétés et les agences gouvernementales impliquées dans les industries extractives. Dans le cadre d'un rapprochement, l'administrateur compare différents ensemble de données, enquête et explique les écarts, le cas échéant.

Audit : le processus d'obtention, de vérification, potentiellement de rapprochement et de déclaration des états financiers d'une société, du gouvernement ou d'une autre entité (et, dans certains cas, les déclarations portant sur les volumes de production).

Auditeur : une organisation, habituellement un cabinet d'audit indépendant, qui est agréée ou autrement certifiée pour fournir des audits financiers et services connexes par une autorité fixant les normes professionnelles ou de certification pour les auditeurs au sein d'une juridiction donnée. Dans le cadre de l'EITI, l'auditeur est habituellement responsable du contrôle des comptes financiers et autres informations détenus par ces sociétés et/ou agences gouvernementales impliquées dans les industries extractives et de déterminer si de tels comptes et informations sont correctement enregistrés et déclarés.

Co-entreprise : un groupe de sociétés pouvant comprendre une société étatique et qui se sont unies en vue de conduire des explorations dans la perspective d'exploiter des minerais ou des hydrocarbures dans une zone spécifiée au titre des modalités d'un contrat préalable.

Conseil d'administration de l'EITI : l'organisme international qui supervise l'EITI à l'échelle mondiale. Le Conseil d'administration se compose de représentants des institutions gouvernementales mettant en œuvre l'EITI, d'organisations de bailleurs de fonds, des sociétés des industries extractives, d'investisseurs et d'organisations de la société civile.

Critères de l'EITI : les six critères convenus à l'échelle internationale qui décrivent le résultat minimum d'un programme EITI réussi. Ces critères figurent à l'Annexe A.

Désagrégation : méthode de déclaration financière par laquelle des sociétés individuelles et/ou types de paiements (taxes, redevances, etc) versés au gouvernement sont divulgués et peuvent être identifiés séparément dans un rapport EITI.

Dividende : un paiement à un associé ou actionnaire sur les bénéfices d'une société en guise de rendement sur un investissement effectué.

Groupe de travail multipartite : le principal organisme de prise de décision dans le processus national EITI qui mène et supervise la mise en œuvre de l'EITI dans un pays. Les adhérents au groupe de travail multipartite devraient inclure des représentants des organismes gouvernementaux, des sociétés du secteur des industries extractives et des organisations de la société civile.

Important/importance : un pourcentage ou montant seuil utilisé en vue de déterminer si une société ou un paiement est important pour un résultat ou a□ecte « de manière importante » le résultat en fonction de son inclusion ou de son exclusion. Les pays adhérents à l'EITI fixent souvent des niveaux d'importance en se fondant sur la taille de la société ou du paiement.

Un niveau d'importance pour une société définirait la taille de la société au-delà de laquelle les sociétés doivent participer à un processus EITI national. Un niveau de paiement important définirait la taille d'un paiement au-delà duquel ces paiements devraient être inclus dans le processus EITI. L'établissement des niveaux d'importance incombe aux parties prenantes.

Industries extractives : les industries responsables de l'extraction des ressources naturelles telles que le pétrole, le gaz naturel, les diamants, le charbon et autres minerais.

Le Secrétariat international de l'EITI : l'EITI est soutenue par un Secrétariat international qui est actuellement basé dans la capitale norvégienne d'Oslo. Le Secrétariat est le gardien de la méthodologie EITI et assure le travail de coordination de l'initiative mondiale. La plupart des pays adhérents disposent d'un secrétariat national doté d'un personnel à plein temps afin d'aider à gérer les aspects administratifs de la mise en œuvre de l'EITI.

Malédiction des ressources : un terme répandu visant à décrire la situation paradoxale dans laquelle les pays riches en ressources naturelles sont les plus susceptibles d'avoir des niveaux de pauvreté élevés, un taux de croissance économique bas et un développement lent.

Mouvements de fonds : paiements entre les sociétés du secteur des industries extractives et toute entité gouvernementale à tout niveau de gouvernement.

Normes internationales d'audit : les normes acceptées à l'échelle internationale applicables à la façon dont les auditeurs professionnels conduisent les audits, telles qu'é émises par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board). Dans chaque pays, le caractère applicable de ces normes relève de la décision de l'organisme de réglementation compétent du pays concerné.

Organisation de la société civile : les organisations de la société civile sont des organisations non gouvernementales telles que les syndicats, les coalitions autour d'un sujet particulier, les organisations religieuses, les mouvements autochtones et les fondations.

Paiements en nature : paiements effectués au gouvernement (ex. redevance) sous forme de matières premières (ex. : pétrole, gaz ou minerais) au lieu de liquidités.

Parties prenantes/Actionnaires : les membres du gouvernement, de la société civile et du secteur privé affectés par les industries extractives dans un pays. Les représentants de tous les groupes multipartites doivent avoir l'opportunité de participer activement à l'EITI.

Pays candidat : un pays qui s'est engagé publiquement à mettre en œuvre l'EITI et qui a satisfait aux quatre premiers indicateurs de validation (mesures initiales) de l'EITI.

Pays conforme : un pays qui a pleinement mis en œuvre l'EITI et a passé avec succès le processus de validation conformément aux indicateurs de validation de l'EITI.

Primes : un type de paiement versé au gouvernement à certains moments convenus du processus d'exploration et de production pétrolières. Une prime de signature est versée au moment de la signature d'un contrat ; une prime de découverte est versée au moment de la première découverte de pétrole et une prime de production au moment où la production a atteint un niveau spécifié.

Principes de l'EITI : les principes fondateurs de l'Initiative. Ceux-ci figurent à l'Annexe C.

Rapprochement : une explication satisfaisante d'un écart entre deux nombres.

Redevance : un paiement en contrepartie de l'extraction des ressources en minerais versé au gouvernement d'accueil (pouvant inclure une administration régionale/de province ou locale).

Sources de revenus : un terme utilisé pour décrire la façon dont un gouvernement, une société, une organisation ou une personne reçoit ou collecte de l'argent auprès des usagers de leurs produits ou services (pour l'EITI : redevance, TVA, etc).

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : une taxe qui s'applique à chaque étape de la fabrication et de la vente d'un produit ou service. Les règles concernant le système de la TVA sont spécifiées à l'échelle de chaque pays et varient d'un pays à l'autre. En règle générale, l'exportation de pétrole et de gaz est exonérée de TVA.

Taxe/Impôt : un paiement effectué par une société au gouvernement d'accueil proportionnel au revenu imposable résultant d'un projet (l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les bénéfices en sont deux exemples).

Taxes à l'importation/à l'exportation : un type d'impôt qui s'applique à l'importation ou à l'exportation des produits. Le gaz et le pétrole sont généralement exonérés de la taxe à l'exportation.

Validation : le processus convenu par lequel les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'EITI par les pays sont mesurés par rapport aux critères de l'EITI. Vous pouvez consulter les détails concernant ce processus sur le site suivant : <http://document/validationguide>.



E-mail:
Web :
Adresse :

office@eitimadagascar.org
www.eitimadagascar.org
Ex-bâtiment de Laboratoire des Mines,
Ampandrianomby
101 Antananarivo Madagascar

